

## Analyse d'ensemble des communes métropolitaines de 10 000 habitants et plus (hors Paris)

Les résultats présentés concernent les 899 communes de France métropolitaine ayant une population totale supérieure ou égale à 10 000 habitants au recensement général de la population de mars 1999 y compris les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2008. La ville de Paris, du fait de ses particularités, a été exclue du champ de cette étude (à titre indicatif, les dépenses de la ville de Paris atteignaient près de 6,0 milliards d'euros en 2008 soit 2 730 euros par habitant).

En 2008, les résultats financiers de ces communes ont été les suivants :

Recettes totales : 48,104 milliards d'euros

Dépenses totales : 47,651 milliards d'euros

Le tableau suivant présente l'évolution, en euros courants et en euros constants, des recettes et des dépenses totales depuis 2002 :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Evolution des recettes totales :</b>							
en euros courants.....	+ 2,3 %	+ 1,4 %	+ 2,7 %	+ 2,3 %	+ 4,4 %	+ 3,8 %	+ 0,7 %
en euros constants*.....	+ 0,0 %	- 0,1 %	+ 1,1 %	+ 0,3 %	+ 2,0 %	+ 1,3 %	- 1,6 %
<b>Evolution des dépenses totales :</b>							
en euros courants.....	+ 1,2 %	+ 1,3 %	+ 2,8 %	+ 3,2 %	+ 4,1 %	+ 3,8 %	- 0,3 %
hors gestion active de dette (1)	(+ 0,5 %)	(+ 1,1 %)	(+ 2,5 %)	(+ 3,3 %)	(+ 4,3 %)	(+ 3,9 %)	(- 0,5 %)
en euros constants*.....	- 1,1 %	- 0,2 %	+ 1,2 %	+ 1,2 %	+ 1,7 %	+ 1,2 %	- 2,7 %
hors gestion active de dette(1)	(- 1,2 %)	(- 0,4 %)	(+ 0,9 %)	(+ 1,2 %)	(+ 1,9 %)	(+ 1,4 %)	(- 2,9 %)
Évolution du PIB en volume...	+1,2 %	+0,8 %	+2,5 %	+1,9 %	+2,2 %	+2,3 %	+2,0 %

\* taux déflatés par l'indice des prix du PIB

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

En 2008, les dépenses totales réalisées par les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants n'ont que légèrement diminué de 0,3 % par rapport à 2007. Si l'on exclut les mouvements financiers dus à la gestion active de la dette (1), **l'évolution s'établit à - 0,5 %**.

**Les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette<sup>1</sup> ont été exclus du reste de l'étude, car il s'agit d'opérations inscrites en recettes et dépenses qui gonflent artificiellement les volumes budgétaires.**

Cette évolution stable par rapport à 2007 est imputable à l'effet conjugué de la progression moins soutenue des dépenses de fonctionnement (+ 2,5 %) et de la brutale baisse des dépenses d'investissement (- 6,3 %). En effet l'effort d'équipement brut diminue de façon conséquente (- 7,5 %) en année électorale.

L'influence de l'intercommunalité, qui s'accompagne de transferts de compétences et donc de dépenses et de recettes, est moins marquée sur les évolutions des budgets communaux pris dans leur ensemble en raison de la forte couverture du territoire déjà atteinte en 2007. Ainsi les communes enregistrent une croissance de leurs dépenses de fonctionnement de même amplitude qu'en 2007. Cependant, au niveau individuel, les budgets des communes appartenant à des groupements à fiscalité propre, en particulier ceux à taxe professionnelle unique, se trouvent modifiés tant en niveau qu'en structure (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité).

<sup>1</sup> Sont compris sous les termes de « gestion active de dette » ou encore « réaménagement de la dette » :

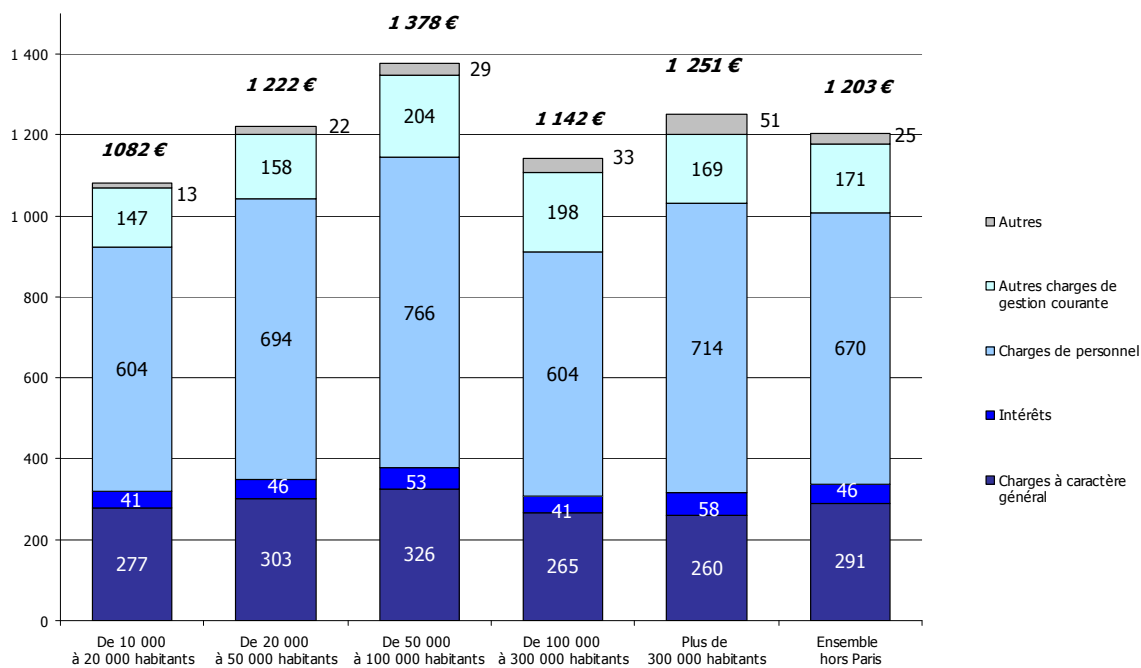
- d'une part, les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt, comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »
- d'autre part, les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette : crédit long terme renouvelable (CLTR), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 : « emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».



Les dépenses de gestion hors travaux en régie qui regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, hors charges d'intérêts, atteignent 32,2 milliards d'euros en 2008, soit 1 157 euros par habitant.

### Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant

Euros/hab.



Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Le niveau des dépenses de fonctionnement exprimé en euros par habitant varie selon la taille des communes. C'est pour les communes de 50 000 à moins de 100 000 habitants qu'il est le plus élevé. Le « décrochage » observé pour les communes de plus de 100 000 habitants est dû à la part prépondérante de l'intercommunalité à TPU : la dépense communale « proprement dite » est donc plus faible.

#### La structure des dépenses de fonctionnement est la suivante :

. **55,7 % de charges de personnel et frais assimilés** (rémunérations, charges sociales et aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent et les prestations versées au personnel extérieur au service). Ce poste qui représente plus de la moitié des dépenses courantes atteint 18,7 milliards d'euros, soit 673 euros par habitant.

Les charges de personnel augmentent de 2,0 % par rapport à 2007. L'évolution s'établit à 1,5 % pour les communes appartenant à une communauté d'agglomération ou une communauté urbaine à TPU, à 3,5 % pour celles appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée et atteint 3,2 % pour les communes n'appartenant à aucun groupement.

. **24,2 % de charges à caractère général** qui regroupent les achats stockés ou non stockés (principalement fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et de personnel, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires...). Elles représentent 292 euros par habitant en 2008.

. **14,2 % d'autres charges de gestion courante** qui se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents et participations obligatoires, et des subventions versées en fonctionnement. Ces charges atteignent 172 euros par habitant en 2008.

. **3,8 % d'intérêts payés.** Le niveau s'établit à 46 euros par habitant. Les charges d'intérêts poursuivent leur forte augmentation (+ 6,5 %) en 2008 (en 2007 elle était de 5,8 % et en 2006, de 9,1 %) après avoir diminué sur la période « 2001-2005 ». Cette inversion de tendance peut s'expliquer par des conditions moins favorables en matière d'emprunts dans un contexte général de hausse des taux.

*La nomenclature M14 rend obligatoire le rattachement des charges et des produits à l'exercice pour les communes de plus de 3 500 habitants. Les postes étudiés dans la section de fonctionnement prennent donc en compte les dépenses et les recettes rattachées à l'exercice sauf en ce qui concerne les intérêts de la dette.  
Une procédure particulière s'applique aux intérêts : la procédure des "intérêts courus non échus" ICNE.  
Le montant des intérêts de dette **rattachés** à l'exercice s'élève à 45 euros par habitant peu différent de celui des intérêts payés (46 euros).*

## 2 – Progression modérée des recettes de fonctionnement

Pour financer leurs dépenses, les communes disposent de recettes de fonctionnement qui s'établissent à 38,5 milliards d'euros (1 386 euros par habitant). Elles stagnent de 2007 à 2008 (+ 0,4 %).

Cependant la situation varie fortement selon le type d'intercommunalité. Pour les communes appartenant à une CA ou une CU à TPU les recettes de fonctionnement n'ont pas évolué par rapport à 2007, alors qu'elles progressent de + 1,9 % pour celles qui appartiennent à un syndicat à contribution fiscalisée ; enfin, pour les commune « isolées » les recettes de fonctionnement augmentent de 1,7 %.

Depuis 2002, les recettes ont évolué de la façon suivante :

### Evolution des recettes de fonctionnement

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
en euros courants	+ 2,5 %	+ 1,5 %	+ 2,1 %	+ 1,9 %	+ 3,5 %	+ 2,2 %	<b>+ 0,4 %</b>
en euros constants*	+ 0,2 %	+ 0,0 %	+ 0,5 %	+ 0,2 %	+ 1,0 %	- 0,3 %	<b>- 2,0 %</b>

\* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

### Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

. **29,4 % de dotations et participations,** essentiellement constituées par les dotations de l'État. Elles atteignent 407 euros par habitant en 2008 contre 406 euros par habitant en 2007.

Rappelons que ce poste a été profondément réorganisé en 2004 avec la réforme des concours financiers de l'État. **En effet, la loi de finances pour 2004 organise la refonte de l'architecture des dotations de l'État** en augmentant considérablement le périmètre et donc le volume de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités territoriales en y intégrant des compensations fiscales et des dotations.

La compensation de l'État au titre de la part "salaires des bases de TP" est ainsi incluse dans la DGF à partir de 2004.

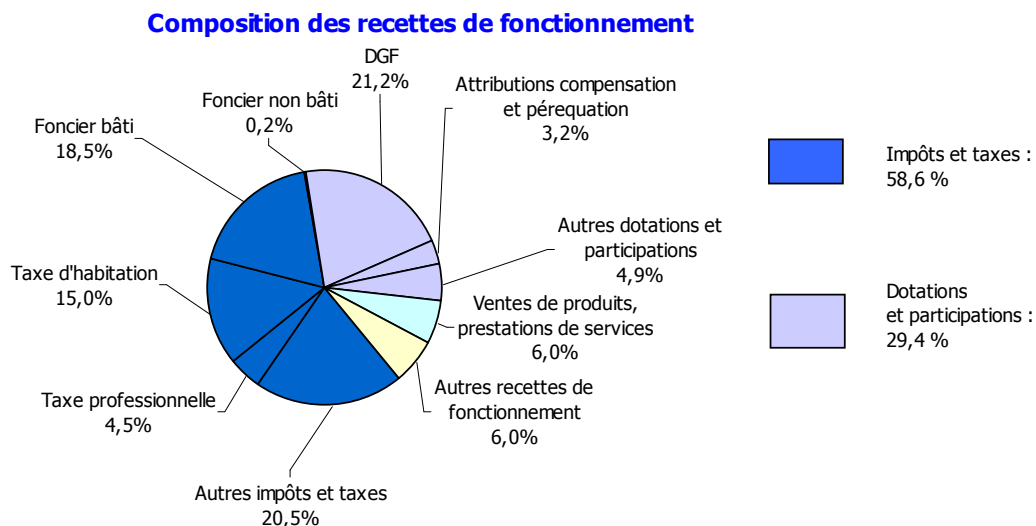
. **58,6 % d'impôts et taxes.** Ils comprennent le produit des 4 taxes directement perçu par les communes, les reversements de fiscalité des groupements à TPU, les taxes pour utilisation des services publics (enlèvement des ordures ménagères, 19 euros par habitant) et du domaine (droits d'occupation des sols, de port, de quai, de stationnement...) et diverses taxes (taxes d'électricité (15 euros par habitant), sur les pylônes, débits de boisson, taxe de séjour, droits de mutation (37 euros par habitant)).

Les impôts et taxes s'établissent ainsi à 813 euros par habitant en 2008 et sont constitués pour 65,1 % du produit des contributions directes et pour 23,5 % de fiscalité reversée par le groupement. **En moyenne, ce poste de recettes enregistre une augmentation de 1,9 %.**

Depuis 2001, de nombreuses communes ont adhéré à des structures intercommunales, notamment à des groupements à taxe professionnelle unique. Ces derniers perçoivent la totalité de la taxe professionnelle et reversent à la commune une attribution de compensation et une dotation de solidarité. En 2001, une subdivision particulière du compte "impôts et taxes" a été créée pour identifier clairement les recettes reçues au titre de ces dotations. Cependant, la comptabilisation de ces deux dotations n'a pas été effectuée de façon homogène par toutes les communes. Pour nos statistiques, la totalité de ces versements est réintégrée dans les « impôts et taxes » pour les exercices 2001 à 2008.

**. 6,0 % de ventes de produits, prestations de services, marchandises.** Le niveau s'établit à 83 euros par habitant contre 80 euros par habitant en 2007. Ce poste comprend entre autres la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

**. 7,0 % d'autres recettes de fonctionnement.** Ce sont les autres produits de gestion courante (27 euros par habitant), les produits financiers (4 euros par habitant) et les produits exceptionnels (41 euros par habitant).



Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

## a – Les dotations de l'État

**La dotation globale de fonctionnement (DGF)** s'établit à 8,2 milliards d'euros pour les communes de plus de 10 000 habitants, soit 294 euros par habitant. Elle augmente de 1,8 % en moyenne par rapport à 2007.

### Elle comprend deux parts :

- la dotation forfaitaire des communes qui intègre une dotation de base, une part proportionnelle à la superficie, une part « compensation » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), et enfin un complément de garantie.

- la part péréquation qui, aux côtés de la dotation de solidarité urbaine (DSU), désormais appelée « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale », inclut la dotation nationale de péréquation (DNP) remplaçant l'ancien fonds national de péréquation (FNP).

La dotation de solidarité urbaine (DSU) vise essentiellement les communes de plus de 10 000 habitants : elle s'élève à 891 millions d'euros pour celles-ci soit 11 % de la DGF des communes de plus de 10 000 habitants.

**La dotation générale de décentralisation (DGD)** perçue par les communes de plus de 10 000 habitants au titre des transferts de compétences en matière d'urbanisme, d'hygiène et de santé, de bibliothèques municipales, s'élève à 90,1 millions d'euros en 2008.

**Le FSRIF** qui n'est pas une dotation de l'État, mais un mécanisme de solidarité, s'établit à 166,0 millions d'euros en 2008.

*Le fonds de solidarité au sein des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) institue un mécanisme de solidarité financière entre ces communes fondé sur un prélèvement sur les ressources fiscales des communes les plus riches (potentiel fiscal par habitant élevé) au bénéfice des communes défavorisées.*

## b – Les produits de fiscalité

**Le produit des quatre taxes** directement perçu par les communes s'élève à 14,7 milliards d'euros pour les communes de plus de 10 000 habitants, soit 529 euros par habitant en moyenne et enregistre une croissance de 4,1 % en 2008.

Ce produit varie d'une strate à l'autre : alors qu'il est de 488 euros par habitant pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants, il s'élève à 609 euros par habitant pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants .

*Les structures intercommunales à TPU se sont fortement développées sous l'impulsion de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Cette loi a encouragé la TPU et institué un nouveau type d'EPCI : la communauté d'agglomération. Ces nouveaux groupements, au nombre de 171 au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (169 au 1<sup>er</sup> janvier 2007) pratiquent le régime fiscal de la taxe professionnelle unique. D'autre part 11 communautés urbaines ont opté pour le régime de la TPU (dont 10 en 2002). (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité et annexe sur les groupements de communes).*

**La fiscalité reversée par les groupements à TPU vers les communes membres** s'élève à 199 euros par habitant en moyenne en 2008 (contre 194 euros par habitant en 2007).

Globalement, les produits de fiscalité : **produit des quatre taxes** directement perçu **et fiscalité reversée** représentent 720 euros par habitant et augmentent de 2,6 % par rapport à 2007.

La croissance des bases explique l'essentiel de la croissance totale du produit. Comme les autres collectivités, les communes bénéficient pour la septième année consécutive de la croissance soutenue des bases d'imposition.

Avec le développement de l'intercommunalité, la fiscalité directe communale devient de plus en plus difficile à analyser indépendamment de celle des groupements auxquels elles appartiennent. Il convient d'étudier l'ensemble du secteur communal : communes et groupements.

Le **produit des quatre taxes encaissé sur le territoire communal** par la commune et le groupement atteint 796 euros par habitant en 2008 et enregistre une augmentation de 3,3 %.

### Fiscalité directe des communes de plus de 10 000 habitants et de leurs groupements en 2008

	Évolution des produits	Évolution des bases	Évolution des taux
taxe d'habitation	+ 3,5 %	+ 2,9 %	+ 0,6 %
taxe professionnelle	+ 3,4 %	+ 3,3%	+ 0,1 %

Sources : DGCL, DGFIP états 1259

## Le produit des quatre taxes directes locales est fonction de la richesse fiscale et de la pression fiscale.

### La richesse fiscale

**La richesse fiscale** d'une commune est désormais mesurée à l'aide d'un « indicateur de ressources » : plus large que la notion de potentiel fiscal, celle de **potentiel financier** prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'Etat.

Le potentiel financier des communes calculé sur les valeurs 2008 pour la répartition de la DGF 2009 s'élève à 1 025 euros par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants ; il n'atteint que 968 euros pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants et représente 1 142 euros pour celles de 50 000 à moins de 100 000 habitants.

*Pour mémoire, le potentiel fiscal des communes de plus de 10 000 habitants s'élève à 821 euros par habitant ; il n'atteint que 788 euros pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants et représente 933 euros pour celles de 50 000 à 100 000 habitants.*

*Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme des quatre produits :*

*Bases d'imposition communales 2008 x taux moyen national 2008*

*Les taux moyens nationaux 2008 sont :*

*- foncier bâti : 18,63 %*

*- foncier non bâti : 44,89 %*

*- taxe d'habitation : 14,53 %*

*- taxe professionnelle : 15,89 %*

*Il s'agit des taux moyens nationaux du secteur communal (communes+groupements) calculés sur l'ensemble des communes toutes tailles confondues.*

*Le potentiel ainsi calculé sur l'exercice 2008 est celui utilisé pour les dotations 2009.*

*À ce total, s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle.*

### La pression fiscale : deux approches

**1 - La pression fiscale globale** peut être appréciée à partir du ratio :

$$\text{produit des quatre taxes} \times 100 / \text{potentiel fiscal}^1$$

appelé « coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal » (CMPF) qui compare le produit effectivement encaissé par la commune au produit moyen théorique.

La pression fiscale est d'autant plus importante que ce ratio est élevé.

**Depuis 2000, ce ratio est calculé en excluant les communes appartenant à un groupement à TPU**, ces communes n'ayant plus de pouvoir sur la fixation du taux de taxe professionnelle. Il s'établit à 88,3 % en moyenne pour les communes de plus de 10 000 habitants n'appartenant pas à un groupement à TPU.

**- Pour les communes appartenant à un groupement à TPU, il est plus pertinent de calculer ce ratio en ne prenant en compte que la taxe d'habitation et les deux taxes foncières** pour lesquelles elles restent « maîtres » des taux.

Le rapport du produit 3 taxes et du potentiel fiscal 3 taxes s'établit à 103,5 % en moyenne pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants en 2008.

Ce ratio diffère de l'effort fiscal calculé pour la « DGF » qui ajoute entre autres au produit des 3 taxes, celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

<sup>1</sup> Le potentiel fiscal utilisé pour le calcul du CMPF est calculé sans l'ajout de la compensation versée au titre de la suppression de la part "salaires des bases de TP".

L'indicateur moyen de pression fiscale n'a aucune raison d'être égal à 100 : les bases utilisées dans le calcul du potentiel fiscal ne correspondent pas aux bases nettes d'imposition, et l'indicateur est calculé sur les seules communes de plus de 10 000 habitants (et non sur l'ensemble des communes).

- Avec le développement de l'intercommunalité, il est également intéressant de calculer un indicateur de pression fiscale "élargi" égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements et le potentiel fiscal communal. Il s'élève à 109,3 % en 2008.

2 - L'analyse des taux d'imposition permet d'évaluer la pression fiscale taxe par taxe. Les taux moyens d'imposition des trois principales taxes des communes de plus de 10 000 habitants s'établissent, de 2002 à 2008, de la façon suivante :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taxe d'habitation	15,9%	16,4%	16,7%	16,8%	16,9%	16,9%	17,0%
Taxe professionnelle	13,9%	14,7%	15,1%	15,3%	15,4%	15,5%	15,7%
Taxe foncier bâti	19,6%	20,2%	20,5%	20,7%	20,8%	20,9%	21,0%

Sources : DGCL, DGFIP états 1259

Le taux de taxe d'habitation croît avec la taille démographique : de 14,9 % pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants à 19,7 % pour celles de 100 000 à 300 000 habitants ; il atteint 21,1 % pour les quatre plus grandes communes (hors Paris).

### 3 – Forte diminution du niveau de l'épargne en 2008

La description des opérations de fonctionnement permet l'analyse de la marge de manœuvre dont disposent les communes pour financer leur charge de dette :

	2008 milliards d'euros	02/01	03/02	04/03 (a)	05/04 (b)	06/05 (b)	07/06 (b)	08/07 (b)
Dépenses de gestion hors travaux en régie * (1)	32,2	+ 2,9 %	+ 0,9 %	+ 2,1 %	+ 2,7 %	+ 3,1 %	+ 3,2 %	+ 2,5%
dont frais de personnel	18,7	+ 3,3 %	+ 1,4 %	+ 2,4 %	+ 2,9 %	+ 3,3 %	+ 4,3 %	+ 2,0%
Recettes réelles de fonctionnement (2)	38,5	+ 2,5 %	+ 1,5 %	+ 2,1 %	+ 1,9 %	+ 3,5 %	+ 2,2 %	+ 0,4%
<b>Épargne de gestion (3) = (2) - (1)</b>	<b>6,4</b>	+ 0,3 %	+ 4,4 %	+ 2,2 %	- 1,3 %	+ 5,6 %	- 2,2 %	- 8,3%
Intérêts (4)	1,3	- 8,4 %	- 11,8 %	- 11,7 %	- 8,0 %	+ 9,1 %	+ 5,8 %	+ 6,4%
<b>Épargne brute (5) = (3) - (4)</b>	<b>5,1</b>	+ 3,4 %	+ 9,5 %	+ 5,4 %	- 0,0 %	+ 5,1 %	- 3,7 %	- 11,4%
Remboursements de dette ** (6)	2,0	+ 3,1 %	+ 0,5 %	- 5,4 %	+ 4,0 %	- 4,9 %	- 2,6 %	- 8,0%
<b>Épargne nette (7) = (5) - (6)</b>	<b>3,1</b>	+ 4,3 %	+ 33,7%	+ 28,5 %	- 5,1 %	+ 18,9 %	- 5,0 %	- 15,3%

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

\* dépenses de gestion = dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie, hors charges d'intérêts.

\*\* est déduite des remboursements de dette la gestion active de la dette, les autres remboursements anticipés doivent être financés par des recettes courantes.

(a) les croissances 2004 sont calculées en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir des croissances comparables à celles des exercices précédents

(b) croissances à champ constant (sur 871 communes pour 05/04, 885 pour 06/05, 893 pour 07/06 et 896 pour 08/07)

En 2007, on assistait à une rupture de l'autofinancement. En effet on observait une baisse de l'épargne de gestion. Celle-ci diminue encore plus fortement en 2008 (- 8,3%), due à une croissance plus forte des dépenses de gestion que des recettes réelles de fonctionnement (+ 2,5 % contre + 0,4 %).

**L'épargne brute, malgré sa forte diminution, s'établit à un niveau toujours élevé (5,1 milliards d'euros) et finance les remboursements de dette hors gestion active de la dette.**



Le taux d'épargne diminue depuis 2006 et s'établit à :

	2002	2003	2004 (a)	2005	2006	2007	2008
<b>Taux d'épargne brute (1)</b>	13,3%	14,4%	14,9%	15,9%	16,6%	14,9%	<b>13,2%</b>

(a) taux calculé en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir un taux comparable à ceux des exercices précédents

et varie selon la population :

	10 000/ 20 000 hab.	20 000/ 50 000 hab.	50 000/ 100 000 hab.	100 000/ 300 000 hab.	Plus de 300 000 hab.	<b>Ensemble plus de 10 000 hab.</b>
<b>Taux d'épargne brute (1)</b>	14,2 %	12,8 %	12,8%	14,1 %	10,7 %	<b>13,2 %</b>
<b>Taux d'épargne nette (2)</b>	8,3 %	7,8 %	8,4 %	9,4 %	3,9 %	<b>5,9 %</b>

(1) épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

(2) épargne nette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

#### 4 – Une baisse de l'investissement direct en 2008

Les dépenses réelles d'investissement, y compris les travaux en régie, s'élèvent à 12,4 milliards d'euros en 2008, soit 445 euros par habitant, en baisse de 7,7 % par rapport à 2007.

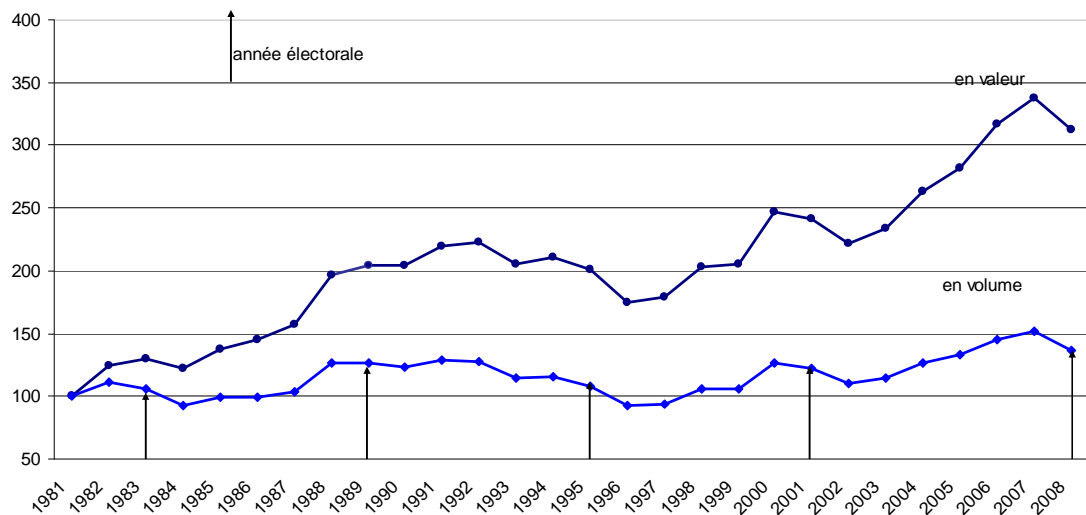
**Rappelons que les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette ont été exclus de l'étude, car il s'agit d'opérations inscrites en recettes et dépenses qui gonflent artificiellement les volumes budgétaires.**

- **Les remboursements de dette**, d'un montant total de 2,8 milliards d'euros en 2008 soit 101 euros par habitant, diminuent de 8,0 % par rapport à 2007.

- **Les dépenses d'équipement brut**, ou investissements directs, s'élèvent à 8,8 milliards d'euros en 2008, soit 318 euros par habitant, et enregistrent ainsi une diminution de 7,5 %.

Le graphique suivant présente l'évolution, en valeur (euros courants) et en volume (euros constants), des dépenses d'équipement des villes de 10 000 habitants et plus, de 1981 à 2008 :

1981=base100



Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

La forte progression de l'effort d'équipement constatée en 2007, et consécutive à celle de 2006, était influencée par le cycle électoral. Les équipes municipales accentuaient leurs efforts d'investissement afin de boucler les chantiers mis en place en vue des élections de 2008. Elle était favorisée par le niveau élevé de l'épargne brute ainsi que par la mise en application des normes européennes plus contraignantes en matière de sécurité et d'environnement.

**2008 marque une rupture avec le début d'un nouveau cycle électoral. Les dépenses d'équipement brut diminuent de 7,5%.**

## 5 – Moindre recours à l'emprunt pour financer les investissements

Les recettes de la section d'investissement comportent principalement des subventions, des participations reçues et des emprunts.

**Les recettes d'investissement enregistrent une hausse de 1,7 %** ( contre + 12,9 % en 2007) et s'établissent à 7,8 milliards d'euros soit 279 euros par habitant en 2008. Ce ralentissement résulte des faibles hausses conjuguées du recours à l'emprunt de 2,2 % et des subventions et participations reçues (+ 1,2 % contre + 19,9 % en 2007).

**- Les subventions et participations reçues** s'élèvent à 3,421 milliards d'euros et se composent :

- d'une part, des subventions d'investissement : 1,740 milliard d'euros (qui comprennent entre autres le produit des amendes de police : 0,154 milliard d'euros) ;
- d'autre part, des dotations : 1,681 milliard d'euros, décomposées comme suit :
  - fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 1,135 milliard d'euros (+ 14,0 % par rapport à 2007) ; Cette augmentation est la conséquence de la hausse de l'équipement des communes en 2006 (le FCTVA est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans auparavant) ;
  - taxe locale d'équipement (TLE) : 0,186 milliard d'euros.

**Ce poste affiche une légère progression de 1,2 % en 2008**, résultat de l'effet conjugué de la hausse des dotations (+ 9,8 %) et de la baisse des subventions d'équipement reçues (- 5,9 %).

**- Les emprunts augmentent de 2,2 %** en 2008 après avoir progressé de 3,2 % en 2006 et de 7,8 % en 2007. Le niveau s'établit à 138 euros par habitant contre 135 euros par habitant en 2007.

## 6 – Baisse de l'endettement des communes en 2008

**- L'encours de la dette communale s'élève à 30,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008, soit 1 098 euros par habitant.**

Le niveau atteint par le montant des emprunts (3,8 milliards d'euros) est supérieur à celui des remboursements de la dette (2,8 milliards d'euros) et le stock de la dette augmente en fin d'exercice 2008.

**- La charge de l'endettement** peut être mesurée par **l'annuité de la dette payée** (charges d'intérêt et remboursements de dette). L'annuité hors réaménagement de dette atteint 4,1 milliards d'euros soit 147 euros par habitant, en diminution (- 3,8 %) par rapport à 2007.

Cette baisse résulte des évolutions inverses des charges d'intérêts et des remboursements de la dette : alors que les intérêts augmentent de 6,4 %, les remboursements hors gestion active de la dette diminuent de 8,0 % par rapport à 2007.

Le taux moyen d'intérêt des emprunts réalisés dans le passé peut être mesuré par le rapport « charges d'intérêts / dette en capital ». Ce taux moyen d'intérêt apparent est une valeur moyenne qui prend en compte le cumul d'emprunts d'anciennetés variables et de dates d'échéances variables, ce qui a pour conséquence un effet de lissage qui ne traduit les variations de sens qu'avec un certain retard.

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux moyen d'intérêt	9,9%	9,7%	8,7%	7,8%	7,8%	6,6%	6,0%	5,5%	5,2%	5,4%	5,0%	4,4%	3,9%	3,6%	3,9%	4,0%	4,2%

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Ce rapport qui était en diminution progressive depuis de nombreuses années, principale conséquence de la baisse des taux d'intérêt et des procédures de réaménagement de dette qui en découlaient, est en légère augmentation pour la seconde fois. Ce constat est à mettre en parallèle avec le niveau particulièrement bas atteint en 2005 et les conditions d'emprunt moins favorables.

Il faut tempérer ce constat sur la dette par le recours de plus en plus fréquent au crédit long terme renouvelable (CLTR), à l'ouverture de crédit à long terme (OCLT) et au prêt à capital et taux modulable (PCTM) dont il est toujours difficile de mesurer les conséquences.

**- Deux ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge, la référence étant les recettes courantes** (ces deux ratios font partie des onze ratios de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales) :

- « La marge d'autofinancement courant » rapporte les charges courantes augmentées de l'annuité de dette hors gestion active de dette aux recettes courantes : un ratio supérieur à 100 exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes de fonctionnement. **Le ratio moyen s'établit à 92,0 en 2008**. Les communes sont de plus en plus nombreuses à financer la charge de la dette par l'épargne : 85 communes sur 100 présentent une marge d'autofinancement inférieure à 100 en 2008 (contre 1 sur 2 en 1995).
- L'encours de la dette au 31 décembre représente 79 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2008.

L'évolution des ces deux ratios est la suivante :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>MAC</b>	95,6	94,4	93,0	93,5	92,5	<b>93,1</b>	<b>92,0</b>
<b>Dettes au 31/12 / RRF</b>	85 %	83 %	81 %	79 %	78 %	<b>78 %</b>	<b>79 %</b>

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

**Les communes réduisent, depuis plusieurs années, le recours à « l'emprunt net », le poids relatif de la dette diminue. Depuis dix exercices, elles financent leur charge de la dette par l'épargne de gestion.**

## 7 - Le fonds de roulement au 31 décembre 2008

Le fonds de roulement au 31 décembre 2008 s'élève à 2 642 millions d'euros, soit **21 jours de dépenses réelles**. Le fonds de roulement enregistre une légère augmentation (+ 9,7%). Cependant, ceci n'est pas le cas pour toutes les strates. Ainsi, les communes de 10 000 à 20 000 habitants voient leur fonds de roulement augmenter de 15,8 % entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, tandis que celui des communes de plus de 300 000 habitants diminue de 7,7 %.